

COMITE ROMAND CONTRE LES INITIATIVES "COURT-CIRCUIT"

Case postale 101 - 1211 Genève 3 - Tél. 022 786.66.81

FICHE D'INFORMATION

Votation fédérale du 23 septembre 1990

Initiatives populaires

"Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire)"

"Pour un abandon progressif de l'énergie nucléaire"

1. Historique des deux initiatives anti-nucléaires du 23.9.90

L'accident survenu le 26 avril 1986 à la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine, a relancé le débat sur l'énergie nucléaire. Il a notamment donné lieu à de nombreuses interventions au Parlement fédéral, de même que dans certains parlements cantonaux. D'autre part, l'opposition à la future centrale nucléaire prévue sur le site de Kaiseraugst s'est encore intensifiée. C'est dans ce contexte qu'ont été lancées en 1986 les deux initiatives anti-nucléaires soumises au vote le 23 septembre prochain.

1.1. Initiative du moratoire

La première, intitulée "Halte à la construction de centrales nucléaires" est communément nommée initiative du moratoire. Elle visait, au départ, avant tout à empêcher la construction de la centrale de Kaiseraugst dont le projet a, depuis, été abandonné. A l'origine de cette initiative, on trouve un certain nombre de parlementaires fédéraux et cantonaux de différents partis. L'initiative du moratoire a été déposée à la Chancellerie fédérale le 23 avril 1987 munie de 135'321 signatures valables.

1.2. Initiative proposant l'abandon progressif du nucléaire

L'initiative "pour un abandon progressif de l'énergie nucléaire" a été lancée par un comité réunissant les divers mouvements anti-nucléaires, les partis et associations écologistes (WWF Fondation suisse pour l'énergie, Association suisse en faveur de l'énergie solaire, etc.), les partis de gauche et d'extrême-gauche et l'Alliance des indépendants. Le secrétariat en est assumé par le Parti socialiste suisse. Elle a été déposée à la Chancellerie fédérale le 1er octobre 1987, munie de 105'812 signatures valables.

Dans son message aux Chambres fédérales du 23 septembre 1989, le Conseil fédéral recommande le rejet sans contre-projet de ces deux initiatives. Les Chambres fédérales en ont fait de même le 23 mars 1990.

Votes finals:

Initiative réclamant un moratoire nucléaire: CN (85:59), CE (33:7) en faveur du rejet.

Initiative réclamant l'abandon du nucléaire: CN (89:52), CE (39:5) en faveur du rejet.

2. Textes des deux initiatives

Initiative populaire "Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire)"

La constitution fédérale est complétée comme il suit:

Dispositions transitoires art. 19 (nouveau)

Durant les dix ans suivant l'acceptation par le peuple et les cantons de la présente disposition transitoire, aucune autorisation générale ni autorisation de construire, de mise en service ou d'exploiter au sens du droit fédéral ne sera accordée pour de nouvelles installations destinées à la production d'énergie atomique (centrales nucléaires ou réacteurs servant à la production de chaleur). Sont considérées comme nouvelles les installations de ce type pour lesquelles l'autorisation de construire prévue par le droit fédéral n'a pas été accordée avant le 30 septembre 1986.

Initiative populaire "pour un abandon progressif de l'énergie atomique"

La constitution fédérale est complétée comme il suit:

Art. 24 quinquies, 3e à 5e alinéa (nouveaux)

3Aucune installation nouvelle productrice d'énergie atomique ni aucune installation de traitement de combustibles nucléaires ne seront mises en exploitation en Suisse. L'équipement des installations existantes ne sera pas renouvelé. Ces installations seront désaffectées le plus rapidement possible.

4Pour assurer un approvisionnement suffisant en électricité, la Confédération et les cantons pourvoient à ce que l'énergie électrique soit économisée, mieux utilisée et produite de manière à respecter l'environnement. La construction de nouveaux ouvrages de production d'électricité ne doit pas porter atteinte aux cours d'eau et lacs naturels ni aux paysages dignes d'être protégés.

5Dans le même but, la Confédération encourage la recherche, le développement et l'exploitation d'installations productrices d'énergie décentralisées et respectueuses de l'environnement.

3. Arguments contres les deux initiatives anti-nucléaires

3.1. La consommation d'électricité augmente - elle est liée à la prospérité

D'importants efforts d'économie d'énergie, et d'électricité en particulier, ont été entrepris ces dernières années, particulièrement de la part de l'économie privée. Il n'en reste pas moins que la consommation d'électricité augmente en moyenne de 2 à 3% par an et représente maintenant 21,1% de notre consommation d'énergie. Elle est le reflet de la bonne santé de l'économie. Un usage de plus en plus étendu de l'informatique, le remplacement d'énergies plus polluantes par l'électricité, le développement des transports publics expliquent aussi ce phénomène. L'électricité permet aussi l'usage de nombre d'appareils qui allègent considérablement les tâches quotidiennes dans les ménages et leur apportent un confort apprécié. Compte tenu de cette évolution, des efforts d'économies accrus permettraient peut-être de freiner l'augmentation de la consommation. Il est impensable, en revanche, de penser réduire notre consommation d'électricité au point de pouvoir se passer d'énergie nucléaire.

3.2. Nous sommes de plus en plus dépendants de l'étranger

En 1989, la production suisse d'électricité a diminué de 9,9%, alors que la consommation finale augmentait de 2,7%. Les centrales hydroélectriques ont produit leurs plus faibles résultats depuis 10 ans. La Suisse a donc été contrainte d'importer 45,2% d'électricité de plus que l'année précédente. La dépendance vis-à-vis de l'étranger s'accroît, les incertitudes quant à l'approvisionnement aussi. Les nouveaux contrats avec la France permettent à celle-ci de suspendre pendant 22 jours consécutifs sa fourniture d'électricité si elle le désire. Que ferait alors la Suisse, privée de ses 40% d'énergie nucléaire?

3.3. Economies oui, pénurie non

La meilleure source d'énergie, ce sont les économies. Tout le monde en est convaincu. Des efforts ont été faits, il faut les poursuivre et les intensifier. C'est la raison pour laquelle le parlement s'apprête à adopter un article constitutionnel sur les économies d'énergie. Toutefois, il est impensable de vouloir compenser les 40% d'électricité fournis par l'énergie nucléaire par des économies de même ampleur. Dans un tel cas, ce n'est plus d'économies qu'il faut parler, mais de pénurie organisée dont les effets dramatiques se répercuteraient sur le confort et les conditions de vie matérielles et sociales des habitants de ce pays.

3.4. Les écologistes des pays de l'Est favorables au nucléaire

Chacun se réjouit de la marche des pays de l'Est vers l'économie de marché. Mais le développement d'économies sclérosées nécessitera beaucoup d'énergie, beaucoup d'électricité. Les écologistes des pays de l'Est ont déjà pris position à ce sujet: ils sont favorables à l'énergie nucléaire parce qu'ils estiment qu'elle offre les meilleures garanties dans la lutte contre la pollution. Les écologistes américains, longtemps opposés au nucléaire, commencent à tenir le même langage.

4. Arguments contre un abandon de l'énergie nucléaire

4.1. Sans énergie nucléaire, c'est la pénurie qui s'installe

40% de l'électricité produite en Suisse est d'origine nucléaire, le reste, est fourni par les centrales hydrauliques (57%) et les centrales thermiques à mazout (2%). La part des énergies renouvelables (soleil, vent, biogaz) est très limitée. Les oppositions à l'égard de l'énergie hydraulique sont telles qu'on ne peut espérer obtenir beaucoup plus de cette dernière. Quant aux énergies renouvelables, même en intensifiant la recherche et le développement, on ne peut guère en attendre un apport de plus que quelque pour-cent dans un avenir prévisible. L'énergie nucléaire est donc indispensable si nous voulons disposer d'électricité en suffisance.

4.2. L'électricité, c'est la vie de l'économie

Les banques, les assurances, les commerces ont développé des systèmes informatiques de plus en plus performants. Mais les ordinateurs sont aussi consommateurs d'électricité. L'industrie des machines, la chimie, les textiles, la métallurgie, tous ces secteurs économiques ont besoin d'électricité en suffisance pour assurer la production dans des conditions rationnelles. En abandonnant une source d'énergie qui assure 10 heures d'électricité par jour, la

Suisse mettrait en péril des entreprises et des emplois. Les coupures de courant et la pénurie d'électricité peuvent causer de graves dommages à l'économie.

4.3. Abandon du nucléaire: les Suédois regrettent déjà

Les Suédois ont décidé en 1980 d'abandonner l'énergie nucléaire. Avant même d'avoir fermé la première centrale, ils commencent à le regretter. Les premiers à protester sont les syndicats qui craignent que l'économie suédoise - et les emplois - subissent les conséquences d'une pénurie organisée.

4.4. 900 fonctionnaires pour imposer des économies draconiennes

Des experts ont étudié les conséquences d'un abandon de l'énergie nucléaire dans différents domaines. Pour ce qui concerne l'administration, il apparaît que 900 fonctionnaires supplémentaires seraient nécessaires (dont 720 dans les cantons et les communes) pour veiller à l'application des mesures draconiennes d'économies d'énergie qui seraient imposées par l'Etat.

5. Arguments contre un moratoire en matière d'énergie nucléaire

5.1. Un moratoire de 10 ans, c'est 20 ans de retard

Actuellement, la Suisse importe, en hiver, l'équivalent de la production d'une centrale nucléaire de la taille de Gösgen. Pour la sécurité de son approvisionnement, notre pays devrait compter au moins une centrale supplémentaire. Si l'on attend 10 ans pour décider de la construire, il faudra 10 autres années pour qu'elle soit prête à fonctionner. Avec l'initiative du moratoire, il faudra augmenter sans cesse notre dépendance vis à vis de l'étranger durant les 20 prochaines années.

5.2. Moratoire = perte de connaissances et de savoir-faire

En cas de moratoire de 10 ans, la Suisse ne trouvera plus, à moyen terme, de spécialistes en énergie nucléaire, capables de poursuivre des recherches, de veiller à la sécurité des centrales et à leur bon fonctionnement. Il n'y aura plus de relève dans ce domaine, plus personne qui soit motivé, après 10 ans, pour mettre sur pied un nouveau projet lorsque le besoin s'en fera cruellement sentir.

Pour ne pas assombrir l'avenir

2 x NON aux initiatives "court-circuit" le 23 septembre
